

COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT DE LA BAIE-JAMES

PROCÈS-VERBAL DE LA 42^e RÉUNION: tenue à Montréal,
aux bureaux d'Environnement Canada
1179, de Bleury, 3^e étage
les 3 et 4 septembre 1986

PRÉSENCES: Gouvernement du Canada: Monsieur Pierre Marchand, président
Monsieur Jean-Claude Dubé
Monsieur Louis-Edmond Hamelin

Administration régionale crie: Monsieur Alan Penn
Madame Anne-Marie Awashish
Monsieur Sam Etapp, le 3 et le 4 p.m.

Gouvernement Québec: Monsieur Charles Martijn
Monsieur Peter Foggin
Monsieur Normand Trempe, vice-président
(membre non encore nommé officiellement
par son Gouvernement)

ABSENTS: Monsieur Yves Leclerc, gouvernement du Canada
Madame Jeannine Auger, gouvernement du Québec
Monsieur Antonio Flamand, gouvernement du Québec
Monsieur James Bobbish, Administration régionale crie
Madame Mimi Breton, Comité conjoint de pêche, chasse et trappage (CCPCT)

OBSERVATEURS: Monsieur Michel Beaulieu, gouvernement du Québec, 3 septembre p.m.
Monsieur Daniel Berrouard, gouvernement du Québec, 3 septembre
Monsieur Henri St-Martin, gouvernement du Québec, 3 septembre p.m.
Madame Marie-Josée Auclair, gouvernement du Canada, 3 septembre a.m.
Madame Francine Perron, gouvernement du Canada, 3 septembre a.m.
Monsieur Alain Bernier, gouvernement du Canada, 3 septembre p.m.
Monsieur Yvan Vigneault, gouvernement du Canada
Monsieur Ian Juniper, secrétaire du CCPCT

COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT DE LA BAIE-JAMES
PROCÈS-VERBAL DE LA 42^e RÉUNION
(suite)

INVITÉS: Monsieur Gérard Paradis, municipalité de la Baie-James, 3 septembre a.m.
Monsieur Michel Tétrault, municipalité de la Baie-James, 3 septembre a.m.

Monsieur Michel Dufresne, ministère des Affaires culturelles, 4 septembre p.m.
Docteur Charles Dumont, Hôpital général de Montréal
Monsieur Dominique Roy, Société d'énergie de la Baie-James

SECRÉTAIRE DE LA RÉUNION; Marc-Alain Côté

| QUESTIONS À RÉGLER | DÉCISIONS / ACTIONS | MANDATAIRE | ÉCHÉANCE |
|---|---|------------|----------|
| <p>1. <u>OUVERTURE DE LA RÉUNION ET CONSTATATION DU QUORUM</u></p> <p>2. <u>PRÉSENTATION DES MEMBRES ET INVITÉS</u></p> <p>3. <u>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA 42^e RÉUNION</u></p> | <p>M. Pierre Marchand, président, après constatation du quorum, déclare la réunion ouverte.</p> <p>Le Président demande aux invités ainsi qu'à chacun des membres de se présenter.</p> <p>L'ordre du jour qui suit fut adopté par les membres après ajout de deux points au #12:</p> <p><u>Formalités d'ouverture</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Ouverture de la réunion 2. Présentation des membres et invités 3. Adoption de l'ordre du jour de la 42^e réunion 4. Adoption du procès-verbal de la 41^e réunion <p><u>Sujets généraux</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 5. Les politiques sur l'eau <ol style="list-style-type: none"> 5.1 Protection des habitats aquatiques 5.2 La politique de recherche 5.3 Rapport de la Commission Pearse <p><u>Sous-comités</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 6. Mandats et composition des sous-comités 7. La foresterie <ol style="list-style-type: none"> 7.1 Commentaires sur le chapitre 6 du plan de gestion de Quévillon 7.2 Protection des forêts contre les incendies 7.3 Avant-projet de la loi sur les forêts | | |

| QUESTIONS À RÉGLER | DÉCISIONS / ACTIONS | MANDATAIRE | ÉCHÉANCE |
|--|---|------------|----------|
| <p>3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA 42^e RÉUNION (suite)</p> | <p>8. <u>Surveillance écologique</u></p> <p>8.1 Suivi écologique du complexe La Grande</p> <p>8.1.1 Le mercure dans la chair des poissons -Dr Charles Dumont - Hôpital général de Montréal -M. Dominique Roy - Hydro-Québec</p> <p>8.2 Protection des ressources archéologiques</p> <p>9. <u>Infrastructures et réglementation</u></p> <p>9.1 Projet de loi 70</p> <p>9.2 Bill C-104</p> <p>9.3 Réglementation sur les terres IA</p> <p>10. <u>Exécutif</u></p> <p>10.1 Rapport des réunions du sous-comité exécutif</p> <p>10.2 Suivi de la dernière réunion</p> <p>11. <u>Autres sujets</u></p> <p>11.1 Suréquipement de LG-2</p> <p>11.2 Haltes routières le long de la route LG-2-Matagami</p> <p>11.3 La 6^e ligne de transport d'énergie</p> <p>11.4 Rapports annuels du CCEBJ</p> <p>11.4.1 Lettre du ministre de l'Environnement</p> <p>11.4.2 Adoption des rapports annuels 1982-1983 1983-1984 1984-1985 projet de 1985-1986</p> <p>11.4.3 Le secrétariat du CCEBJ</p> <p>11.4.3.1 Budget 1986-1987</p> <p>11.4.3.2 Ressources humaines</p> | | |

| QUESTIONS À RÉGLER | DÉCISIONS / ACTIONS | MANDATAIRE | ÉCHÉANCE |
|---|---|------------|----------|
| <p>3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA 42^e RÉUNION (suite)</p> | <p>12. <u>Autres sujets</u></p> <p>12.1 Métaux lourds - cadmium dans le foie et les reins (rognons) des orignaux</p> <p>12.2 Données sur l'environnement et les activités humaines</p> <p>Proposé par: Louis-Edmond Hamelin Appuyé par: Alan Penn</p> | | |
| <p>4. <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 41^e RÉUNION</u></p> | <p>Les membres n'ayant pas tous apporté leurs commentaires, l'adoption du compte rendu de la 41^e réunion est reportée à la prochaine réunion. Au #5, page 5, 2^e paragraphe, 3^e ligne, remplacer "Le MENVIQ" par "les SPE" (Services de protection de l'environnement). Au 5^e paragraphe, remplacer cette phrase par le "no net lost" en habitats fauniques, principe qui s'applique fort bien dans le cas de petits projets, est beaucoup plus difficilement applicable dans le cas de grands projets et n'est pas accepté par l'ensemble des intervenants. Ce principe.....ces cas.</p> <p>M. Penn dépose une proposition de texte devant remplacer celui apparaissant au #5 du procès-verbal de la 41^e réunion. Ce texte est accepté par les membres.</p> <p>Au #6.2: Commencer le paragraphe comme suit: "Il a été proposé par le SAGMAI que l'ARC fasse parvenir une demande.....la moitié des coûts de protection des forêts pour le territoire". Rayer l'ancien texte. Le texte final de la 40^e réunion sera aussi adopté lors de la prochaine réunion.</p> | | |
| <p>5. <u>LES POLITIQUES SUR L'EAU</u></p> | <p>Les #5.1 - Protection des habitats aquatiques, #5.2 - La politique de recherche, #5.3 - Rapport de la Commission Pearce, sont des sujets qui apparaissent à l'ordre du jour depuis plusieurs réunions (39^e, 40^e, 41^e et 42^e). Après discussion, les membres sont d'avis qu'il y a lieu de mieux cerner cette problématique, afin que les membres n'aient</p> | | |

| QUESTIONS À RÉGLER | DÉCISIONS / ACTIONS | MANDATAIRE | ÉCHÉANCE |
|---|---|------------|----------|
| 5. LES POLITIQUES SUR L'EAU (suite) | pas à s'imposer toute l'imposante littérature complexe qui peut découler de ces sujets. Après discussion, il fut décidé d'accepter la proposition de M. Penn, lequel suggère que le sous-comité sur la surveillance écologique entreprenne pour le Comité une analyse des politiques en question, et propose au Comité un plan d'action pour l'ensemble de ce dossier. | | |
| 6. <u>MANDATS ET COMPOSITION DES SOUS-COMITÉS</u> | Ce point ne fut pas abordé lors de la réunion. | | |
| 7. <u>LA FORESTERIE</u> | <p>7.1 <u>Commentaires sur le chapitre 6 du plan de gestion Quévillon</u></p> <p>Ce point ne fut pas abordé lors de la réunion.</p> <p>7.2 <u>Protection des forêts contre les incendies</u></p> <p>Ce point ne fut pas abordé lors de la réunion.</p> <p>7.3 <u>Avant-projet de loi sur les forêts</u></p> <p>En juin dernier, le Comité a demandé et obtenu une invitation à présenter un mémoire devant la Commission parlementaire sur l'économie et le travail, dans le cadre de l'avant-projet de loi sur les forêts. Le mémoire du Comité, préparé par le sous-comité sur l'exploitation forestière, est transmis à la Commission le 29 août, date limite de présentation des mémoires.</p> <p>Le Comité étudie le mémoire tel que transmis (dans sa version anglaise). Certaines modifications pourraient être apportées à la version française, et les membres sont invités à sou-</p> | | |

| QUESTIONS À RÉGLER | DÉCISIONS / ACTIONS | MANDATAIRE | ÉCHÉANCE |
|--|---|------------|----------|
| <p>7. LA FORESTERIE (suite)</p> <p>8. <u>SURVEILLANCE ÉCOLOGIQUE</u></p> | <p>mettre leurs commentaires avant l'envoi du texte français.</p> <p>8.1 <u>Suivi écologique du complexe La Grande</u></p> <p>8.1.1 <u>Le mercure dans la chair des poissons</u></p> <p>Le Comité, qui cherche à mieux comprendre les connaissances actuelles sur le méthyle mercure dans l'environnement et ses incidences possibles sur la santé, consacre une partie de la réunion à deux présentations par des invités:</p> <p>Ainsi, M. Dominique Roy de la Société d'Énergie de la Baie-James, résume pour le Comité les résultats de la surveillance par la Société du mercure dans les poissons dans les réservoirs du complexe La Grande ainsi que dans les rivières en aval du complexe.</p> <p>Le docteur Charles Dumont, pour sa part, résume l'état actuel des connaissances des niveaux exposition de la population crie au méthyle mercure et les répercussions possibles pour la santé. M. Dumont est responsable de ce dossier au Module du Nord québécois du Département de santé communautaire à l'Hôpital général de Montréal.</p> <p>Il s'ensuit une discussion sur l'évolution temporelle des concentrations du mercure dans le poisson provenant du complexe La Grande. M. Roy explique la modélisation entreprise par la Société d'énergie, selon laquelle les concentrations descendraient graduellement</p> | | |

| QUESTIONS À RÉGLER | DÉCISIONS / ACTIONS | MANDATAIRE | ÉCHÉANCE |
|---|--|------------|----------|
| <p>8. SURVEILLANCE ÉCOLOGIQUE (suite)</p> | <p>8.1.1 (suite)</p> <p>après une hausse initiale durant environ sept ans.</p> <p>Le Comité consultatif confie au sous-comité sur la surveillance écologique le mandat d'étudier les documents pertinents, y compris une nouvelle analyse biostatistique commanditée par l'Administration régionale crie. M. Yvan Vigneault du ministère des Pêches et Océans présidera le sous-comité de surveillance écologique dans l'étude du dossier.</p> <p>Le CCEBJ continuera à suivre de près ce dossier et se tiendra informé de son évolution.</p> <p>8.1.2 <u>Protection des ressources archéologiques</u></p> <p>Le Comité invite M. Michel Dufresne, directeur de la Direction des biens culturels aux Affaires culturelles, à présenter brièvement l'organisation de son Ministère et les mandats en conservation archéologique que ce dernier exerce en vertu de la Loi sur les biens culturels, et dans le cadre des autres lois et politiques ayant une incidence à cet égard (environnement, aménagement et urbanisme, gestion des terres publiques, exportation des biens culturels, etc).</p> <p>M. Dufresne dépose les documents suivants: copie de l'organigramme du MAC et deux brochures intitulées "Le permis de recherche archéologique" et "L'inventaire des sites archéologiques". La Loi sur la qualité de l'environnement ne s'accompagne pas, dans les faits, d'un même régime d'évaluation et d'examen des impacts environnementaux pour le pa-</p> | | |

| QUESTIONS À RÉGLER | DÉCISIONS / ACTIONS | MANDATAIRE | ÉCHÉANCE |
|---|--|------------|----------|
| <p>8. SURVEILLANCE ÉCOLOGIQUE (suite)</p> | <p>8.1.2 (suite)</p> <p>trimoine archéologique selon que l'on se trouve dans le Québec méridional ou septentrional. La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au MAC d'intervenir auprès des MRC dans le cadre de la préparation des schémas d'aménagement. Cette intervention n'est pas cependant applicable sur le territoire de la Baie-James, compte tenu de l'absence de MRC dans le nord du Québec.</p> <p>En rapport avec les avant-projets de la loi sur la forêt et sur la politique de gestion des terres publiques, M. Dufresne suggère au CCEBJ de faire des représentations auprès des ministères qui sont les maîtres d'oeuvre de ces projets. Au MER, le Comité pourrait demander d'être consulté sur tout projet de règlement découlant de la future loi sur la forêt, et qui serait susceptible d'avoir quelque incidence sur la conservation des ressources archéologiques. Le MAC n'aurait pas d'ailleurs été consulté par le MER dans le cadre de cette loi ni non plus sur le guide d'aménagement en milieu forestier et autres règlements. Au MENVIQ, le Comité pourrait signifier son souhait qu'on harmonise dorénavant le traitement des répercussions sur les ressources archéologiques dans les régimes administratifs du Québec méridional et du territoire de la Baie-James.</p> <p>Les membres du CCEBJ conviennent de faire inclure des éléments concernant la protection des ressources archéologiques, lors de la présentation de son mémoire relatif à l'avant-projet de loi sur les forêts devant la Commission parlementaire sur l'économie et le</p> | | |

| QUESTIONS À RÉGLER | DÉCISIONS / ACTIONS | MANDATAIRE | ÉCHÉANCE |
|--|---|------------|----------|
| <p>9. <u>INFRASTRUCTURES ET RÉGLEMENTATION</u></p> | <p>travail. Copie du mémoire du CCEBJ sera adressée au sous-ministre du MAC, M. Albert Jessop.</p> <p>9.1 <u>Projet de loi n^o 70</u></p> <p>Par manque de temps, ce sujet ne fut pas traité au cours de cette réunion; il sera repris lors d'une prochaine réunion.</p> <p>9.2 <u>Bill C-104</u></p> <p>Par manque de temps, ce sujet ne fut pas traité au cours de cette réunion; il sera repris lors d'une prochaine réunion.</p> <p>9.3 <u>Réglementation sur les terres</u></p> <p>Par manque de temps, ce sujet ne fut pas traité au cours de cette réunion; il sera repris lors d'une prochaine réunion.</p> | | |
| <p>10. <u>EXÉCUTIF</u></p> | <p>10.1 <u>Rapports des réunions du sous-comité exécutif</u></p> <p>Le secrétaire dépose le document #10.1.1 résumant les activités du sous-comité exécutif depuis la dernière réunion du CCEBJ.</p> <p>10.2 <u>Suivi de la dernière réunion</u></p> <p>Le secrétaire dépose le document #10.2.1F-E, lequel constitue la mise à jour des dossiers actifs du CCEBJ en date de septembre 1986.</p> | | |

| QUESTIONS À RÉGLER | DÉCISIONS / ACTIONS | MANDATAIRE | ÉCHÉANCE |
|---------------------------------|--|------------|----------|
| <p>11. <u>AUTRES SUJETS</u></p> | <p>11.1 <u>Suréquipement de LG-2</u></p> <p>Ce sujet ne fut pas abordé au cours de la réunion.</p> <p>11.2 <u>Haltes routières le long de la route LG-2-Matagami</u></p> <p>Pour discuter de cette question, deux représentants de la municipalité de la Baie-James (MBJ) ont été invités: MM. Gérard Paradis et Michel Tétrault.</p> <p>Ce sujet est à l'ordre du jour depuis déjà trois réunions. Le promoteur est la MBJ. Cette dernière avait fait parvenir une demande d'autorisation en vertu du chapitre I de la LQE, à la Direction régionale de Rouyn. La MBJ profitait alors d'une subvention de l'OPD pour réaliser ce projet.</p> <p>Après discussion, les membres du Comité conviennent de ce qui suit:</p> <p>Le Comité prendra les mesures nécessaires pour que les haltes routières soient traitées séparément selon les procédures du chapitre II de la Loi sur la qualité de l'environnement.</p> <p>Un sous-comité "ad hoc" composé de Anne-Marie Awashish et de Peter Foggin aura comme mandat d'analyser et de dégager la problématique découlant de l'ouverture de cette partie du territoire.</p> <p>Des personnes ressources additionnelles seront invitées à faire partie de ce sous-comité (MLCP, MENVIQ, MBJ).</p> <p>Le Comité écrira aussi au GCCQ et à l'ARC pour les informer de sa recommandation et les inci-</p> | | |

| QUESTIONS À RÉGLER | DÉCISIONS / ACTIONS | MANDATAIRE | ÉCHÉANCE |
|----------------------------------|---|------------|----------|
| <p>11. AUTRES SUJETS (suite)</p> | <p>11.2 (suite)</p> <p>ter à préparer des propositions et un plan d'action conjoint avec la MBJ dans le cadre de l'opération des haltes routières.</p> <p>La partie crie informe les autres membres que les Bandes de Waskagenish, Nemiscau et de Waswanipi ont manifesté de l'intérêt dans ce dossier, et qu'ils travaillent sur une proposition d'accès et de gestion de la faune sur le territoire.</p> <p>11.3 <u>La 6^e ligne de transport d'énergie</u></p> <p>Ce sujet ne fut pas abordé au cours de cette réunion.</p> <p>11.4 <u>Rapports annuels du CCEBJ</u></p> <p>11.4.1 <u>Lettre du ministre de l'Environnement</u></p> <p>Le Comité a reçu (document #42.11.4.1, de la part du ministre de l'Environnement, une demande de fournir son rapport annuel dans les délais prescrits par la loi. En réponse à cette demande, le CCEBJ s'est engagé à fournir tous les rapports annuels en retard, pour dépôt lors de la prochaine session.</p> <p>11.4.2 <u>Adoption des rapports annuels</u></p> <p>Les textes finals des rapports annuels (version française) 1982-1983, 1983-1984, 1984-1985 furent déposés sur proposition de Jean-Claude Dubé, appuyée par Alan Penn et ils furent adoptés unanimement. Le secrétaire procédera à leur traduction et à leur impression.</p> | | |

| QUESTIONS À RÉGLER | DÉCISIONS / ACTIONS | MANDATAIRE | ÉCHÉANCE |
|-----------------------|---|------------|----------|
| AUTRES SUJETS (suite) | <p>11.4.2 (suite)</p> <p>Quant au rapport 1985-1986, le texte final est adopté sous réserve que le sous-comité exécutif y apporte des modifications mineures quant à son contenu, d'ici 15 jours au plus tard. Les commentaires des membres concernant ce rapport devront être acheminés au secrétaire.</p> <p>Ces quatre rapports seront déposés, en version française, devant l'Assemblée nationale pour la session d'automne.</p> <p>Pour l'année 1986-1987, on suggère que le CCEBJ se fasse un devoir de déposer son rapport annuel dans les délais prescrits par la loi, et qu'il soit disponible dans les trois langues (français, cri et anglais).</p> <p>11.4.3 <u>Le secrétariat du CCEBJ</u></p> <p><u>11.4.3.1 Budget 1986-1987</u> Le secrétaire informe les membres qu'une confirmation écrite devrait parvenir au CCEBJ à l'effet que son budget ne subira pas de coupure et devrait être le même que pour 1985-1986.</p> <p><u>11.4.3.2 Ressources humaines</u> Le secrétaire informe les membres que le MENVIQ a accepté de dégager un poste d'agent de recherche et de l'affecter à 50 pour cent du temps au CCEBJ. L'autre 50 pour cent sera utilisé pour les besoins du COMEX. Ceci fait suite aux demandes répétées de dota-</p> | | |

